



CANADA

Débats du Sénat

1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE • VOLUME 143 • NUMÉRO 16

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 18 mai 2006

PRÉSIDENTE DE
L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA

TABLE DES MATIÈRES

(L'index quotidien des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro).

Débats et publications: Édifice Chambers, pièce 959, tél. 992-8143

Publié par le Sénat
Disponible auprès des: TPSGC – Les Éditions et Services de dépôt – Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur Internet: <http://www.parl.gc.ca>

LE SÉNAT

Le jeudi 18 mai 2006

La séance est ouverte à 13 h 30, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LE DÉCÈS DE LA CAPITAINE NICHOLA GODDARD

MINUTE DE SILENCE

Son Honneur le Président : Honorables sénateurs, avant de passer à nos travaux d'aujourd'hui, je vous invite à vous lever et à observer avec moi une minute de silence à la mémoire de la capitaine Nichola Goddard, qui a perdu tragiquement la vie, hier, au service de son pays, en Afghanistan.

(Les honorables sénateurs observent une minute de silence.)

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

LA FÊTE RÉGIONALE HISTORICA DE HALIFAX

L'honorable Jane Cordy : Honorables sénateurs, le 6 mai, j'ai eu le privilège d'assister à la fête régionale Historica de Halifax dans le cadre de laquelle des élèves présentent des projets sur leur patrimoine. Comme toujours lorsque j'assiste à ces fêtes, j'ai été impressionnée par l'enthousiasme et le travail acharné des élèves, des enseignants et des bénévoles qui rendent cette fête possible. Je suis très heureuse de voir les jeunes de la Nouvelle-Écosse partager des pans de leur patrimoine. Ces projets sont un outil extrêmement utile non seulement pour les élèves, mais également pour ceux d'entre nous qui ont la chance d'assister à ces fêtes. Ils nous aident à mieux comprendre notre pays, son histoire et ses peuples.

Je trouve intéressant de demander aux élèves pourquoi ils ont choisi un sujet en particulier pour leur projet. Bien souvent, un grand-père, une grand-mère ou d'autres parents ont influencé leur choix — un grand-père qui était mineur ou gardien de phare, des parents et des grands-parents qui étaient pompiers volontaires. C'était une merveilleuse façon de passer l'après-midi.

• (1340)

Les fêtes Historica sont un moyen efficace pour amener les jeunes de tout le pays à vouloir découvrir leurs racines et en apprendre davantage là-dessus.

Le Canada est un vaste pays, au riche patrimoine, sur lequel il y a tant d'histoires à raconter. En tant que sénateurs, nous rencontrons des gens du monde entier. Je suis toujours très fière lorsque des gens d'autres pays nous disent tout le respect qu'ils ont pour le Canada.

Nous avons raison d'être très fiers de notre pays avec son riche patrimoine, ses nombreux peuples et tous ces lieux et événements qui contribuent à notre identité nationale. Les fêtes Historica donnent l'occasion aux élèves de partager leur patrimoine.

Je voudrais également en profiter pour vous inviter tous à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 10 au 17 juillet, car nous accueillerons à cette occasion des étudiants de tout le pays dans le cadre de la fête nationale Historica.

LE DÉCÈS DE LA CAPITAINE NICHOLA GODDARD

L'honorable Hugh Segal : Honorables sénateurs, c'est avec tristesse et respect que je prends la parole pour rendre hommage à la capitaine Nichola Goddard, la première femme des Forces canadiennes à périr au combat, et la première femme canadienne perdue au combat depuis la Seconde Guerre mondiale.

Elle servait comme sapeur de combat au sein du 1^{er} Régiment de la Royal Canadian Horse Artillery, stationné à l'extérieur de Kandahar, en Afghanistan, et elle a connu une mort prématurée sous le feu de l'ennemi dans le cadre de l'opération que mène le Canada dans cette région. La capitaine Goddard a donné sa vie pour défendre nos valeurs et tenir nos engagements comme membres de la communauté internationale.

Tout d'abord, nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux amis de la capitaine Goddard. La mort d'un proche n'est jamais facile à accepter et, dans ces circonstances, ceux qui l'aiment méritent l'appui de tous les Canadiens.

Ensuite, il convient de souligner publiquement que la bravoure et le courage dont la capitaine Goddard a fait preuve au cours de sa vie sont une inspiration magnifique et un témoignage éloquent des services rendus par tous ceux qui font partie des Forces canadiennes.

Le décès de la capitaine Goddard au service de notre pays constitue une perte terrible. Bien que la mort de tout soldat canadien soit une tragédie, celle de la capitaine Goddard nous rappelle opportunément à tous que les Forces canadiennes comptent des membres de sexe féminin qui choisissent de servir notre pays, souvent en s'exposant au danger.

Si je rends hommage à la capitaine Goddard, c'est également en raison de mon rôle de sénateur pour Kingston-Frontenac-Leeds. La capitaine Goddard faisait partie des diplômés de la promotion de 2002 du Collège militaire royal du Canada de Kingston.

Comme pourrait en témoigner n'importe quel diplômé du CMR, toute personne qui arrive à Kingston pour ses années de formation au collège devient immédiatement citoyen honoraire de Kingston. Kingston considère les cadets comme étant des siens.

On m'a dit que, durant ses années à Kingston, la capitaine Goddard a passé une bonne partie de son temps libre à faire du bénévolat dans notre milieu, notamment comme chef scout de la 4^e troupe de Kingston. Elle manquera à ceux qui ont profité de son expérience et de son apport à la collectivité.

Au cours des trois prochains jours, les membres de la promotion de 2006 au Collège militaire royal recevront leur commission d'officier et leur diplôme. Je sais que le nom de la capitaine Goddard sera sur toutes les lèvres, comme il se doit.

Le service exemplaire de la capitaine Goddard comme officier et comme femme en pleine possession de ses moyens dans nos forces armées met en exergue les possibilités qui s'ouvrent à tous les membres de la promotion et à ceux qui sont en formation à l'heure actuelle, qui aspirent tous à devenir les éléments les plus brillants et les plus prometteurs comme l'était la capitaine Goddard.

Le Canada a perdu, en la personne de la capitaine Nichola Goddard, un officier de talent. Sa famille, au Manitoba, a perdu un être cher irremplaçable, et son alma mater, à Kingston, a perdu un des siens. Paix à son âme.

LES PROCÈS INTENTÉS RELATIVEMENT À L'ACCORD SUR LE BOIS D'OEUVRE

L'honorable Pierrette Ringuette : Honorables sénateurs, mardi dernier fut un jour sombre pour notre pays. Ce jour-là, l'Association des manufacturiers de bois de sciage de l'Ontario et l'Association ontarienne des industries forestières ont intenté des procès contre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis afin de faire suspendre l'avis de contestation extraordinaire présenté par les deux gouvernements le vendredi 12 mai 2006.

• (1345)

Mardi, en raison de l'accord sur le bois d'œuvre qui n'avait pas encore été signé, notre industrie forestière canadienne n'a eu d'autre choix que d'intenter un procès contre le gouvernement conservateur, qui a abandonné l'industrie canadienne en acceptant le programme protectionniste de George W. Bush.

Permettez-moi de lire quelques citations éclairantes qui ont été faites mardi. La première est de Jamie Lim, président de l'Association ontarienne des industries forestières :

Les deux gouvernements fédéraux ont comploté pour empêcher le secteur privé canadien de mener à bonne fin une décision prise par un groupe d'experts de l'ALENA pour laquelle nous nous sommes battus pendant quatre longues années. La conclusion du groupe d'experts était que le secteur canadien du bois d'œuvre n'est pas subventionné.

Carl Grenier, du Free Trade Lumber Council, a déclaré ce qui suit :

Au Canada, tous les intervenants liés à ce dossier ont compris que le Canada devait avoir conclu un accord-cadre avant 17 heures le 27 avril pour éviter que les États-Unis intentent une procédure de contestation extraordinaire. En réalité, cette date limite n'était que de la poudre aux yeux.

Une autre citation vient de Mel Clark, négociateur commercial principal retraité du gouvernement fédéral. Selon lui, l'entente « perpétue le protectionnisme américain et ne laisse aucun espoir à l'industrie canadienne, à ses travailleurs et aux collectivités touchées ».

Honorables sénateurs, ces critiques sont très sévères et, d'après ce que j'en comprends, ce sont celles d'une industrie abandonnée par son gouvernement. Le gouvernement ne peut pas les étouffer. Ce sont les paroles de Canadiens qui ont appuyé l'accord de libre-échange avec les États-Unis, qui représentent des milliards de dollars investis dans l'économie canadienne et des emplois dans

les collectivités rurales. Ces Canadiens croyaient que le gouvernement du Canada aiderait et protégerait l'industrie dans le cadre de l'ALENA.

Honorables sénateurs, ce sont les propos de citoyens canadiens qui méritent qu'on les écoute et qui méritent que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce étudie ce projet d'accord sur le bois d'œuvre.

LA SASKATCHEWAN

SASKATOON—LES CÉLÉBRATIONS DU CENTENAIRE

L'honorable David Tkachuk : Honorables sénateurs, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à l'occasion du centenaire de ma ville natale.

Saskatoon est née de la fusion des villages de Nutana, Riversdale et Saskatoon et elle aura 100 ans le 26 mai 2006.

Nous avons vraiment de quoi célébrer aujourd'hui. Saskatoon, pour ceux d'entre vous qui n'êtes pas encore venus nous visiter, est située en bordure de la rivière Saskatchewan Sud au coeur des Prairies canadiennes et est reconnue à l'échelle mondiale comme une ville sécuritaire, abordable et accueillante.

La firme KPMG a récemment classé Saskatoon au premier rang des villes du Midwest américain et de l'Ouest canadien pour ce qui est des frais d'exploitation des entreprises, dans son étude intitulée *Choix concurrentiels 2006*, qui compare les frais d'exploitation des entreprises en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

Par ailleurs, l'an passé, les ventes au détail ont connu une croissance remarquable de près de 15 p. 100 à Saskatoon. Les résidents ont pu profiter d'une augmentation de plus de 8 p. 100 de leur revenu disponible après impôt, qui est attribuable, en partie, au commerce au détail et à la fabrication de machinerie. En fait, ces huit dernières années, les résidents de Saskatoon ont vu leur revenu disponible croître de 4,5 p. 100 en moyenne.

C'est une ville splendide, qui abrite plus de 39 édifices historiques ainsi que la magnifique Université de la Saskatchewan, qui célébrera son centenaire l'année prochaine.

La ville de Saskatoon est riche de par sa diversité. À l'occasion d'une conférence de presse qui se tiendra la semaine prochaine, le ministère du Patrimoine canadien lui décernera le titre de capitale culturelle du Canada pour l'année 2006, dans la catégorie des villes qui comptent plus de 125 000 habitants.

Beaucoup l'ignorent peut-être, mais Saskatoon accueille l'une des deux seules collections d'archives de premiers ministres qui ne se trouvent pas aux Archives nationales. Il s'agit de la collection d'archives du fougueux John G. Diefenbaker. L'autre collection comprend les archives de l'ancien premier ministre R.B. Bennett et se trouve à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Saskatoon est un endroit merveilleux pour vivre, travailler et élever une famille.

• (1350)

Le maire de Saskatoon, Don Atchison, vous convie tous à une célébration. Il m'a demandé de vous transmettre le message suivant :

Le vendredi 26 mai, tous les parlementaires et les Canadiens sont conviés à venir célébrer le centenaire de Saskatoon. Nous avons tous très hâte aux festivités, mais si vous ne pouvez pas être des nôtres, ne vous en faites pas, car il y aura beaucoup d'autres occasions de célébrer tout au long de l'année. Avec ses 210 000 habitants chaleureux et sympathiques, sa rive magnifique et son vaste éventail de festivals, de concerts et de galeries d'art, la ville de Saskatoon a un cachet véritablement unique; c'est une tradition qui dure depuis 100 ans. Saskatoon, en 2006, c'est à ton tour de briller!

LE DROIT À L'AVORTEMENT

L'honorable Lillian Eva Dyck : Honorables sénateurs, je me sens obligée d'aborder la question du droit des femmes à l'avortement, à la lumière des observations faites par le député de Saskatoon-Wanuskewin la semaine dernière à Ottawa, à la suite d'un rassemblement antiavortement organisé sur la Colline. Maurice Vellacott a déclaré que les femmes subissaient des pressions de la part des hommes pour subir des avortements contre leur gré.

Voici une citation tirée du site web de M. Vellacott :

Lorsque je dis que les hommes harcèlent, importunent ou contraignent les femmes, il est évident qu'il peut aussi bien s'agir d'un petit ami, d'un partenaire, d'un mari, d'un employeur, d'un médecin, d'un ami ou de membres de la famille. D'après ce que j'ai entendu, le grand nombre d'avortements qui sont pratiqués dans le pays ne dépendent pas de la volonté propre des femmes. Elles s'y sentent poussées par leur entourage. Elles sont contraintes à se faire avorter.

Honorables sénateurs, le raisonnement de M. Vellacott n'est pas logique. Le problème, ce n'est pas que l'avortement est une option légale et médicale dont les femmes peuvent se prévaloir. Si, et j'insiste sur le « si », les hommes contraignent effectivement les femmes à l'avortement, c'est donc plutôt ce problème que nous devons régler. Si les hommes forcent vraiment les femmes à se faire avorter contre leur volonté, M. Vellacott devrait proposer une mesure législative visant à rendre illégale une telle contrainte plutôt que d'essayer de rendre l'avortement illégal.

Honorables sénateurs, j'ai bon espoir que vous ne vous laisserez pas influencer par l'argumentation fautive et illogique de M. Vellacott, selon qui les avortements devraient être restreints afin de protéger les femmes des hommes qui les forcent à se faire avorter. De plus, s'il y a des preuves concrètes que les hommes forcent les femmes à se faire avorter, je vous invite à chercher le moyen de les empêcher en proposant un projet de loi visant à encadrer le comportement de ces hommes plutôt qu'à réduire le droit des femmes d'opter pour l'avortement.

GWYN MORGAN

L'EXAMEN PARLEMENTAIRE DU CANDIDAT AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX NOMINATIONS PUBLIQUES FÉDÉRALES

L'honorable Gerry St. Germain : Honorables sénateurs, je condamne, au nom de tous les Canadiens dotés de raison, le lynchage politique public de l'un de nos plus éminents citoyens, Gwyn Morgan.

L'engagement désintéressé de M. Morgan à l'égard de sa collectivité et de son pays ressemble à l'engagement de milliers de bénévoles d'un bout à l'autre du Canada qui, le coeur rempli de bonnes intentions et d'empathie, incarnent ce que cela signifie d'être citoyen de notre beau et grand pays.

Je connais bien Gwyn Morgan, ayant eu l'occasion de travailler aux côtés de ce chef d'entreprise, leader communautaire et citoyen contribuant à la gloire du Canada.

Qu'est-ce que la citoyenneté, honorables sénateurs? Quelles sont nos devoirs de citoyen? Le vrai citoyen doit donner plus qu'il ne prend, faire preuve d'initiative, servir son pays, partager sa sagesse, son discernement, son esprit d'initiative et son honnêteté et relever énergiquement le défi d'instaurer, de renforcer et de célébrer la volonté collective des Canadiens.

Lors de sa comparution devant un comité de l'autre endroit, Gwyn Morgan a non seulement déclaré qu'il s'engageait à s'acquitter honorablement et noblement de ses fonctions, mais il a aussi présenté aux Canadiens ses états de service antérieurs exemplaires comme témoignage de son engagement. Il a travaillé avec passion et sans attendre d'avantages personnels. Il a offert de servir le Canada et de rendre nos institutions publiques plus fortes en les guidant dans une nouvelle direction qui inciterait d'autres Canadiens à s'engager, en fonction de leur mérite et non pour des raisons partisanses.

Honorables sénateurs, Gwyn Morgan est un citoyen honorable, dans le vrai sens du terme. Il a dû affronter des éléments partisans dont les manifestations d'insensibilité ont révélé le degré véritable d'honneur qui les anime. Il a été l'objet d'une féroce attaque partisane dont le résultat a fait ressortir non les nobles intentions civiques mais plutôt les pires intentions de partisans cyniques et, malheureusement, l'affaire a commencé ici, au Sénat.

• (1355)

Honorables sénateurs, notre pays a perdu énormément à cause du traitement qui a été réservé à M. Morgan.

J'espère sincèrement que des citoyens tout aussi honorables que lui ne considèrent pas ce traitement comme une manifestation de la nature des Canadiens. Honorables sénateurs, ce traitement est vraiment une aberration de la part de personnes qui, actuellement, prétendent servir dans l'une de nos institutions gouvernementales. C'est honteux!

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE ITALIENNE
CONSIDÉRÉS COMME DES SUJETS D'UN PAYS ENNEMI

L'honorable Gerard A. Phalen : Honorables sénateurs, pouvez-vous vous imaginer que des gens puissent être arrêtés au Canada et être emprisonnés sans avoir le droit à un procès à cause de leur origine ethnique? Pouvez-vous vous imaginer que des gens puissent être internés au Canada pendant en moyenne 15,8 mois? Pouvez-vous vous imaginer que les familles de ces gens n'ont pas le droit de leur rendre visite ou de leur écrire pendant la première année d'emprisonnement? Honorables sénateurs, voilà le drame qu'ont vécu les Canadiens d'origine italienne internés pendant la guerre à cause du Règlement de 1939 concernant la défense du Canada. Il est important de comprendre qu'aucun des 700 Canadiens d'origine italienne emprisonnés n'a été accusé d'un acte de sabotage ou de déloyauté pendant la guerre.

[Le sénateur Tkachuk]

Il importe aussi de comprendre que ces mêmes règlements pris en temps de guerre sont à l'origine de la désignation « sujet d'un pays ennemi ». Plus de 17 000 hommes, femmes et enfants canadiens, dont un grand nombre étaient nés au Canada ou étaient devenus citoyens canadiens, ont été désignés « sujets d'un pays ennemi ».

Ces familles ont été forcées de vendre leurs maisons, leurs entreprises et d'autres biens pour se nourrir et s'habiller.

En 1992, le comité des mesures de réparation du Congrès national des Italo-Canadiens a tenu des audiences publiques à l'échelle du pays. De nombreux témoins ont décrit ce que c'était de se faire taxer de « sujet d'un pays ennemi ». Le comité a entendu parler de l'insécurité ressentie par les Italo-Canadiens pendant la guerre et des soupçons qu'on avait à leur égard. Il a appris à quel point les Italo-Canadiens se sont inquiétés pour leurs enfants et à quel point ceux-ci ont grandi dans la honte de leur patrimoine et de leurs parents.

Honorables sénateurs, en novembre 2005, le gouvernement du Canada a signé une entente de principe visant à souligner les contributions des Italo-Canadiens à l'édification du Canada. Selon le communiqué de presse :

[Cette entente] continue le premier pas d'un effort commun pour que les Canadiens et Canadiennes sachent, reconnaissent et commémorent les expériences qu'ont vécues les Italo-Canadiens.

L'entente prévoyait la création du Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation. Il s'agit d'une initiative triennale de 25 millions de dollars. Le budget de février 2005 accordait un montant initial de 2,5 millions de dollars aux collectivités italo-canadiennes.

À cause du déclenchement des élections, le Budget supplémentaire des dépenses n'a pas été adopté et bon nombre de ces projets utiles n'ont pas obtenu de financement.

Toutefois, le budget actuel prévoit 10 millions de dollars pour le Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation. Je sais que de nombreux Italo-Canadiens continuent d'espérer que leurs projets commémoratifs valables seront financés par le truchement du Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation. Personnellement, j'espère voir ces projets débiter, et même se terminer, dans un proche avenir.

LA MISSION COMMERCIALE D'ÉQUIPE CANADA ATLANTIQUE

L'honorable Donald H. Oliver : Honorables sénateurs, je prends la parole pour attirer votre attention sur une mission commerciale du Canada atlantique en Floride à laquelle a participé l'honorable Peter MacKay et qui a eu lieu il y a quatre jours. J'ai assisté à une foire commerciale en compagnie de deux premiers ministres provinciaux et de gens d'affaires des quatre provinces atlantiques sous le parrainage de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, qui organise ce genre de mission pour les gens d'affaires du Canada atlantique depuis plusieurs années. C'est la treizième mission commerciale du genre. Grâce aux missions commerciales d'Équipe Canada atlantique parrainées par l'APECA, plus de 360 sociétés du Canada atlantique ont pu tisser des relations d'affaires avec plus de 3 000 entreprises aux États-Unis.

Ces missions se sont traduites par plus de 37 millions de dollars d'exportations. La plus récente, qui a été faite à Miami, sera sans doute la plus fructueuse sur le plan de l'obtention de nouveaux contrats pour les sociétés du Canada atlantique.

Des représentants de la petite et moyenne entreprise à qui j'ai parlé m'ont dit avoir triplé, voire quadruplé leurs ventes et leurs revenus annuels grâce à ces missions.

Mardi, à la Nova South Eastern University de Miami, j'ai coprésidé un atelier sur la biotechnologie et donné un aperçu des progrès à venir dans le secteur de la biotechnologie ainsi que des possibilités de collaboration entre les intérêts du Canada atlantique et ceux de la Floride.

• (1400)

Le clou de cet atelier a été l'exposé du Scripps Research Institute, un des principaux organismes de recherche sans but lucratif du secteur privé des États-Unis, dont le siège social se trouve à La Jolla, en Californie. Cet institut a une renommée mondiale pour sa recherche dans les domaines de l'immunologie, de la biologie cellulaire et moléculaire ainsi que dans une foule d'autres domaines. Son exposé a retenu l'attention de nombre de nos chercheurs scientifiques et de nos investisseurs du Canada atlantique.

En guise de conclusion, honorables sénateurs, je crois que la petite et moyenne entreprise est la pierre angulaire de notre économie. Le plan de match de l'APECA a été expertement conçu et professionnellement exécuté. En un mot, ce fut impressionnant. Les activités de l'APECA ont contribué à élargir les marchés de plusieurs douzaines de PME du Canada atlantique.

Honorables sénateurs, j'ai déjà vertement critiqué l'APECA, mais maintenant que j'ai vu de première main son travail inestimable pour les secteurs d'activité de toutes nos provinces atlantiques, je dois dire que l'on ne peut que l'inciter à se lancer dans d'autres entreprises profitables du même genre.

LE RESPECT DU PARLEMENT

L'honorable Lowell Murray : Le cabinet du premier ministre n'a pas pu résister à la tentation d'annoncer, vendredi dernier, dans un cadre multiculturel, une loi qui facilitera l'accès à la citoyenneté des enfants adoptés à l'étranger par des Canadiens. Comme je préfère souligner les bons coups, j'attirerai l'attention des sénateurs sur quatre autres annonces récentes qui font croire à un nouveau respect du gouvernement pour le Parlement.

Le 27 avril dernier, le premier ministre s'est rendu à la Chambre des communes pour annoncer l'entente sur le bois d'œuvre conclue avec les États-Unis. Le chef de l'opposition et les porte-parole des autres partis se sont ensuite levés pour commenter et critiquer. De même, le 1^{er} mai, M. Harper a annoncé à la Chambre des communes la tenue d'une enquête judiciaire sur la tragédie d'Air India.

Le 10 mai, le ministre des Affaires indiennes a fait l'annonce d'un règlement dans le dossier des pensionnats.

Le 11 mai, journée de l'opposition, les ministres de l'Environnement, des Transports et des Ressources naturelles ont participé au débat et ont annoncé la politique du gouvernement concernant Kyoto et d'autres questions environnementales.

Voilà comment les mesures gouvernementales sont censées être annoncées dans une démocratie parlementaire : au Parlement d'abord, et ensuite seulement aux journalistes ou aux diverses parties intéressées, comme on les appelle.

Je suis assez vieux pour me souvenir du temps où, après une conférence fédérale-provinciale ou un voyage à l'étranger, les premiers ministres Diefenbaker et Pearson venaient directement à la Chambre des communes pour faire rapport, essayant parfois les critiques acerbes des députés de l'opposition.

En ce temps-là, un ministre qui tentait de contourner le Parlement en annonçant une mesure importante en dehors de la Chambre des communes s'exposait à de sévères critiques et perdait des plumes parce que cela était considéré comme un excès de vanité. Les gouvernements savaient qu'ils devaient se montrer respectueux envers le Parlement. Chaque fois que cela était possible, les déclarations étaient envoyées d'avance aux députés de l'opposition.

[Français]

Pour ce qui est du vote consultatif à la Chambre des communes sur la présence canadienne en Afghanistan, il y a au moins un précédent, celui de 1964, lorsque le gouvernement Pearson a fait débattre et voter une résolution semblable sur le renvoi de nos soldats à Chypre.

Bien sûr, M. Pearson a insisté sur la prérogative du pouvoir exécutif dans ce domaine, tout comme l'ont fait hier nos collègues, les sénateurs Dallaire et LeBreton. Toutefois, le Parlement a toujours le dernier mot, car c'est à lui qu'il revient de financer ou de refuser de financer de telles expéditions.

[Traduction]

Cela s'appelle le pouvoir de l'argent. J'encourage fortement le gouvernement à continuer d'annoncer les affaires d'intérêt public au Parlement. Cela ne peut qu'aider à rétablir, parmi la population et parmi les parlementaires aussi, le respect envers cette institution.

Par souci de respect pour l'esprit du bicaméralisme, copie des déclarations de cette nature devrait être déposée en même temps au Sénat, pour que nous puissions les prendre en délibéré. En 1964, immédiatement après que les Communes se furent prononcées sur sa résolution, le premier ministre, M. Pearson, a proposé que la résolution soit transmise au Sénat pour que les honorables sénateurs soient invités à prendre part au processus.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Wilbert J. Keon, vice-président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le rapport suivant :

[Le sénateur Murray]

Le jeudi 18 mai 2006

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 4 mai 2006, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le vice-président,
WILBERT J. KEON

Son Honneur la Présidente intérimaire : Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Keon, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR L'ADMINISTRATION
DES PARLEMENTS, DU 25 AU 29 MAI 2005— DÉPÔT DU RAPPORT

L'honorable Donald H. Oliver : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire du Commonwealth concernant son groupe d'étude sur l'administration des parlements, qui s'est réuni à Zanzibar, en Tanzanie, du 25 au 29 mai 2005.

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RECRUTEMENT

L'honorable Daniel Hays (leader de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement et porte sur la question du recrutement dans les Forces canadiennes.

En 2002, la vérificatrice générale avait constaté des problèmes dans le recrutement de militaires par le ministère de la Défense nationale. Dans le rapport qu'elle a déposé mardi dernier, elle indique que de bons progrès ont été réalisés par l'ancien gouvernement depuis ce temps. Voici ce qu'elle écrit :

Dans l'ensemble, la Défense nationale a fait des progrès satisfaisants depuis 2002 par suite de nos recommandations. Elle a amélioré le recrutement et le maintien du personnel dont elle a besoin au sein de ses groupes professionnels militaires. En 2005, grâce aux efforts du Ministère, la baisse des effectifs formés et prêts à servir [...] a été contrée.

Malgré ces progrès, la vérificatrice générale craint que le recrutement ne permette pas de renouveler les effectifs autant qu'on le voudrait, en particulier depuis que le gouvernement prévoit ajouter aux Forces canadiennes 23 000 militaires réguliers et réservistes.

Le rapport de la vérificatrice générale indique que les effectifs risquent de baisser encore davantage au cours des cinq à dix prochaines années notamment pour les raisons suivantes : de nombreux militaires actifs approchent de l'âge de la retraite; il faut du temps pour former de nouvelles recrues; il peut s'écouler de 90 jours à un an entre la première démarche de recrutement et l'enrôlement comme tel; les jeunes gens s'intéressent de moins en moins aux carrières dans les Forces canadiennes.

Comment le gouvernement pense-t-il résoudre ces problèmes, s'il veut atteindre son objectif d'ajouter aux effectifs 13 000 militaires réguliers et 10 000 réservistes?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Je remercie l'honorable sénateur Hays pour sa question. J'ose espérer que, lorsque les jeunes Canadiens auront la possibilité de s'enrôler dans les Forces canadiennes pour contribuer aux efforts de défense des droits de la personne et de reconstruction dans des pays tels que l'Afghanistan, ils y verront une carrière honorable susceptible de leur apporter une grande satisfaction.

L'accroissement des effectifs des Forces canadiennes fait partie des priorités du gouvernement, qui a donc prévu les ressources nécessaires dans le budget de 2006 pour atteindre cet objectif. En lisant le rapport de la vérificatrice générale, j'ai appris avec une certaine inquiétude que, parmi les grand nombre de candidats présélectionnés, très peu choisissent de demeurer dans les forces armées parce qu'ils n'y voient pas de possibilité de carrière à long terme. Voilà qui est très regrettable, et nous allons nous employer à résoudre ce problème.

• (1410)

Les fonds supplémentaires permettront aux Forces canadiennes d'aller de l'avant et d'engager 13 000 militaires de plus pour les forces régulières et 10 000 pour les forces de réserve. Le ministère de la Défense nationale réaffectera au besoin des fonds à l'interne pour atteindre ces objectifs.

Le sénateur Hays : Je remercie madame le ministre de nous avoir donné les grandes lignes de cette proposition et de nous avoir parlé des ressources supplémentaires prévues dans le budget.

La vérificatrice générale a soulevé une question très intéressante et j'aimerais que madame le ministre nous dise comment le gouvernement compte relever le défi d'attirer de nouvelles recrues, particulièrement dans un marché du travail très compétitif où les Canadiens autochtones et de minorités visibles sont de plus en plus nombreux. Il sera de plus en plus important de bien orienter nos efforts de recrutement pour que l'effectif de nos forces armées soit à l'image de notre pays. Je remarque que le sénateur Olivier écoute. Ce sont des préoccupations qu'il a soulevées à bon nombre de reprises.

Est-ce que madame le leader du gouvernement au Sénat pourrait nous donner des détails sur la façon dont le gouvernement prévoit composer avec ce problème lié à l'embauche des nouvelles recrues dont nous avons besoin?

Le sénateur LeBreton : Je remercie l'honorable sénateur de sa question. Je ne peux lui donner une réponse précise à cet égard, si ce n'est de dire que je vais certainement encourager mes collègues, non seulement au Cabinet mais aussi ceux du caucus gouvernemental et les autres sénateurs, à donner leur appui aux Canadiens. C'est particulièrement important à la suite du décès tragique d'une militaire dans l'exercice de ses fonctions. J'étais de ceux qui étaient en faveur de la participation de femmes en tant que soldates, il y a des années, alors que bon nombre de gens croyaient que les femmes n'avaient pas leur place au combat, qu'elles ne devaient pas y participer. Nous savons maintenant que la capitaine Goddard, qui a perdu la vie tragiquement hier, était un soldat exceptionnel.

En tant que parlementaires, nous devons aider à créer un climat dans lequel nous pouvons affirmer que nous appuyons ceux qui veulent faire carrière dans les forces armées. Nous sommes fiers de ceux qui s'y engagent. Nous ne devons pas donner l'impression que nous ne les appuierons pas s'ils prennent un tel engagement à l'égard de notre pays.

Le sénateur Hays : Je remercie madame le ministre de sa réponse et je tiens à souligner que j'appuie les propos du sénateur Segal sur le décès de la capitaine Nichola Goddard. Ses paroles nous ont tous touchés.

Le rapport indique, sur ce point bien précis, que la population masculine en âge de servir s'accroîtra de 7,8 p. 100 au cours des dix prochaines années, et la population féminine, de 9,2 p. 100.

Ma question découle de l'observation de la vérificatrice générale voulant qu'il faut compter de 90 à 365 jours avant qu'une recrue sache si elle est admissible au service. Cette question s'est posée à notre Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. À l'instar des listes d'attente dans le domaine de l'immigration, du point de vue du rôle du SCRS et d'autres organismes, cela suscite un énorme problème, car il est déjà suffisamment difficile d'attendre 90 jours; s'il faut attendre plus longtemps, je suis persuadé que c'est une des raisons pour lesquelles les recrues se découragent et disparaissent. C'est là un problème difficile qu'il faut régler.

Madame le ministre pourrait-elle nous informer des mesures spéciales qui sont prises? Pourrait-elle nous dire si le gouvernement utilisera les ressources initiales, ou quoi que ce soit d'autre, pour résoudre ce problème très difficile qui se pose dans le processus de recrutement?

• (1415)

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, je suis on ne peut plus d'accord avec le sénateur. Quatre-vingt-dix ou 130 jours d'attente, c'est inacceptable, tout comme il est inacceptable que des gens attendent jusqu'à un an avant d'être acceptés comme immigrants dans notre pays.

Le ministre de la Défense nationale a pris note des constats faits par la vérificatrice générale à cet égard. Je crois qu'il prend des mesures, avec le chef d'état-major de la Défense, afin d'abrèger le processus et de faire en sorte que la première étape — la porte ouverte au recrutement — soit plus accueillante pour les recrues potentielles. Si je recueille d'autres informations au sujet de mesures précises adoptées dans ce domaine, je me ferai le plaisir de les communiquer dans une réponse différée.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'ACCORD SUR LE BOIS D'OEUVRE—DEMANDE DE DÉPÔT

L'honorable Pierrette Ringuette : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Mardi, à la suite de l'entente proposée sur le bois d'oeuvre, qui n'est toujours pas signée, les Canadiens qui travaillent dans l'industrie forestière n'ont eu d'autre choix que d'intenter des poursuites contre le gouvernement conservateur, parce que ce gouvernement a fait fi de leurs droits et s'est incliné devant le plan protectionniste de George W. Bush sur le bois d'oeuvre. Notre industrie forestière affirme que le gouvernement conservateur et le gouvernement Bush ont conspiré contre l'industrie privée au Canada.

C'est la quatrième fois que je pose cette question : madame le leader du gouvernement au Sénat déposera-t-elle le texte de cette entente afin qu'on puisse renvoyer ce document au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour qu'il en fasse une étude approfondie, de manière à faire une brèche dans la culture du secret?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, je remercie madame le sénateur Ringuette de sa question.

Le sénateur Ringuette doit oublier un peu ce qui se passe chez nos voisins du Sud et se rendre compte que, sur la question du bois d'oeuvre, nous en sommes arrivés à un règlement canadien et nord-américain sur ce conflit qui a fait tellement de tort à notre pays et lésé notre industrie pendant des années.

L'entente-cadre non seulement assure la sécurité et la stabilité à notre industrie du bois d'oeuvre mais nous offre une chance de moderniser l'ALENA et d'envisager d'y apporter des améliorations. À l'époque où le parti du sénateur formait le gouvernement et encore après notre arrivée au pouvoir, les Canadiens ont réclamé une solution qui protégerait toutes les régions du pays et qui serait dans l'intérêt de tous — dans l'intérêt des provinces, de l'industrie et des travailleurs forestiers ainsi que des localités, des familles et des particuliers dont le mode de vie dépend du secteur forestier.

C'est l'entente à laquelle en sont venus le ministre Emerson, l'ambassadeur Wilson et les autres parties intéressées. Je pense qu'avec le temps, nous verrons que c'était là la meilleure entente que nous pouvions obtenir pour le Canada.

Pour répondre à la question précise, les ententes passent par différents stades avant d'être finalisées. J'ai cru comprendre que des ententes partielles — des ententes de principe — ont été déposées ce matin au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts.

Le sénateur Ringuette : Honorables sénateurs, d'après la réponse du leader du gouvernement, je crois comprendre que son gouvernement cherche toujours à régler les problèmes du Canada avec la collaboration de nos voisins du Sud. Toutefois, les problèmes canadiens doivent être réglés par les Canadiens.

Honorables sénateurs, il semble que madame le leader du gouvernement au Sénat travaille en vase clos par rapport à ses collègues du Cabinet. Depuis plus d'une semaine, elle n'a pas pu répondre aux questions concernant l'important accord proposé au sujet du bois d'oeuvre.

La question est simple. Il s'agit de répondre oui ou non. Déposera-t-elle au Sénat le document qui a été envoyé aux provinces la semaine dernière et le renverra-t-elle à notre comité sénatorial permanent pour qu'il l'étudie à fond?

Le sénateur LeBreton : Je remercie madame le sénateur de sa question. Je sais qu'elle désire que le projet d'accord soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Il a été déposé ce matin auprès du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts.

[Le sénateur Ringuette]

• (1420)

[Français]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CENTRE CANADIEN DES ARMES À FEU— L'ABOLITION DU REGISTRE DES ARMES D'ÉPAULE

L'honorable Francis Fox : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat et a trait à l'abolition du Programme d'enregistrement des armes à feu, une tactique ou une stratégie qualifiée de « terrible erreur » par l'éditorialiste en chef de *La Presse*, M. André Pratte.

Dans le rapport qu'elle a publié plus tôt cette semaine, la vérificatrice générale du Canada indiquait que, malgré certaines difficultés initiales, le Centre canadien des armes à feu a réglé la plupart des problèmes administratifs qui ont marqué sa naissance. Si bien qu'aujourd'hui, c'est 25 millions de dollars au maximum qui sont consacrés à l'enregistrement comme tel. Considérant l'efficacité maintenant bien établie du système, — les corps policiers en ont reconnu l'efficacité, puisqu'ils l'ont utilisé au cours du premier trimestre cette année, en moyenne 6 500 fois par jour; — et compte tenu de ces faits, madame le leader du gouvernement au Sénat peut-elle nous indiquer pourquoi le gouvernement est prêt à abolir un instrument aussi efficace dans la lutte contre la criminalité? Pourquoi le gouvernement est-il prêt à mettre de côté si rapidement les avis des coalitions de citoyens à travers le pays et l'avis professionnel des corps policiers du Canada?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Je remercie le sénateur Fox de sa question.

D'abord, notre pays et le gouvernement appuient les lois très rigoureuses qui sont en place à l'égard du contrôle des armes à feu. Il existe toujours un registre des armes de poing et des armes à feu à autorisation restreinte. Le nouveau gouvernement conservateur s'est engagé à prendre contre les criminels des mesures de contrôle efficaces des armes à feu, tout en maintenant les normes les plus élevées de sécurité publique.

Les propriétaires d'armes à feu seront toujours assujettis aux mesures visant à assurer la sécurité publique, même pendant la période d'amnistie. Lorsqu'une demande de permis sera présentée, des vérifications de sécurité des antécédents continueront d'être effectuées pour retracer certaines condamnations au criminel et certains incidents de comportement violent. Le gouvernement est déterminé à renforcer les mesures visant à garder les armes à feu hors de la portée des criminels et des personnes auxquelles il est interdit de posséder des armes à feu.

Tous les demandeurs de permis de possession et d'acquisition, ou de permis de mineur, doivent respecter des normes précises de formation de sécurité pour être admissibles, et cette formation se poursuivra. Tous les propriétaires d'armes à feu continueront d'être tenus d'entreposer leurs armes en lieu sûr, de façon à assurer la sécurité publique. Les lois sur l'entreposage en lieu sûr aident à prévenir les accidents et l'accès à des armes à feu par des personnes non autorisées à en posséder.

Pour ce qui est des quelque 5 000 interrogations effectuées quotidiennement dans le registre...

Le sénateur Fox : Six mille cinq cents.

Le sénateur LeBreton : — ce chiffre, le nombre d'interrogations effectuées dans le Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED) peut induire en erreur. Dès qu'un agent de police se rend sur le site du Centre d'information de la police canadienne, le CIPC, et effectue une interrogation, ne serait-ce que pour vérifier une plaque d'immatriculation, il accède automatiquement au RCAFED. Il est donc trompeur de dire que le registre fait l'objet quotidiennement de 5 000 interrogations.

Une voix : Dites-vous que la police ment?

Le sénateur LeBreton : Lorsqu'un policier interroge son ordinateur pour obtenir n'importe quel renseignement, par exemple pour vérifier la plaque d'immatriculation du sénateur dont il suit la voiture, sa recherche le mène systématiquement au registre des armes à feu.

[Français]

Le sénateur Fox : Je remercie madame le leader du gouvernement de sa réponse. Toutefois, je ne peux partager, honorables sénateurs, le sentiment de confiance de madame le ministre à cet égard. Seul son côté de la Chambre semble apprécier cette nouvelle politique. Les trois partis de l'opposition à l'autre endroit et les gouvernements des deux provinces les plus peuplées du Canada s'objectent à cette nouvelle politique. Nous ne tarderons pas à recevoir les réactions des autres provinces.

Dès hier, le procureur général de l'Ontario, M. Michael Bryant et le vice-premier ministre du Québec, M. Jacques Dupuis, s'objectaient profondément et vigoureusement à cette nouvelle politique.

• (1425)

Madame le ministre peut-elle nous dire comment ce gouvernement a pu éliminer, de façon unilatérale, ce Programme d'enregistrement des armes à feu, élimination à laquelle les procureurs généraux des deux grandes provinces que je viens de mentionner, qui sont responsables de l'administration de la justice et de la lutte quotidienne contre le crime, se sont objectés fortement? Ces deux provinces réprouvent le gouvernement pour cette décision et vont faire de leur mieux pour tenter de le faire changer d'idée.

La ministre peut-elle également nous dire si cet abandon unilatéral, à l'encontre des demandes des deux provinces les plus peuplées, est un exemple du fédéralisme d'ouverture prôné par ce gouvernement?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Si le sénateur avait écouté ce que le ministre Day a dit hier, et qu'il a d'ailleurs répété aujourd'hui, en ce qui concerne les déclarations des procureurs généraux du Québec et de l'Ontario, il saurait que le gouvernement prépare une nouvelle mesure pour remplacer la loi en vigueur. Le gouvernement mènera de vastes consultations dans les provinces et auprès des autres intervenants. À la fin du processus consultatif, le ministre se penchera sur la création d'un système de contrôle des armes à feu efficace.

Soucieux de coopérer avec les procureurs généraux des provinces, le ministre prendra leurs préoccupations en compte. On a décrété une amnistie jusqu'au 17 mai 2007. D'ici là, le ministre travaillera avec les provinces et divers intervenants à la rédaction d'une nouvelle loi.

L'honorable Gerry St. Germain : J'ai une question complémentaire à poser au leader du gouvernement au Sénat.

Je crois que notre collègue pourrait nous rafraîchir la mémoire. Sauf erreur, pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre a clairement déclaré en parcourant le Canada, de Terre-Neuve jusqu'à Victoria, qu'il se débarrasserait du registre des armes à feu. Il s'est engagé à le faire et il n'est jamais revenu sur sa parole depuis qu'il est premier ministre. Est-ce exact?

Le sénateur LeBreton : Le sénateur a parfaitement raison.

J'ai participé à la campagne et, chaque jour, dans chaque discours, le premier ministre a parlé de la garde des enfants, des armes à feu, de la sécurité dans les collectivités et de la réforme du Sénat. Ces discours ont reçu de généreux applaudissements chaque fois qu'ils ont été prononcés.

L'honorable Daniel Hays (leader de l'opposition) : La réponse à la question sur le nombre d'interrogations du registre des armes à feu est toujours qu'il ne faut pas y accorder trop d'importance parce que ces interrogations s'inscrivent dans le cadre d'autres interrogations. Madame le leader du gouvernement nous a donné l'exemple d'un agent de police qui vérifierait le numéro de plaque d'immatriculation d'un véhicule. Je crois qu'il convient de demander des détails à ce sujet.

Si je suis un agent de police et que j'arrête quelqu'un qui a commis une infraction, il se pourrait que je veuille savoir si cet individu a un permis de possession de fusil de chasse.

Madame le sénateur pourrait-elle nous donner des détails à ce sujet? On nous dit constamment que cela n'est pas important ou utile. Il nous faut davantage d'information. S'il y a davantage d'information disponible, j'apprécierais que madame le leader du gouvernement la dépose au Sénat.

Le sénateur LeBreton : Loin de moi l'idée de donner à entendre que la question du registre des armes à feu est à balayer du revers de la main. Dire que le registre est consulté 5 000 fois par jour est trompeur. Il y a des vérifications de routine qui sont faites dans le registre. Comme je l'ai dit il y a un jour ou deux, beaucoup d'agents de police trouvent de toute manière que les renseignements sont incomplets.

Si l'honorable sénateur a vu les nouvelles aujourd'hui, il sait qu'il y a eu un important raid policier à Toronto dans le cadre duquel des armes illégales ont été saisies. Je doute fort que les numéros de plaque d'immatriculation auraient permis d'obtenir des renseignements supplémentaires. Par ailleurs, des armes à feu importées illégalement au Canada n'apparaîtraient dans aucun registre.

En réponse à la question du sénateur, je serai heureuse de demander une ventilation des renseignements précis auxquels un agent de police a accès lorsqu'il entre une demande dans un ordinateur.

• (1430)

Le sénateur Hays : J'aimerais aussi qu'on m'explique pourquoi les recherches de ce genre sont considérées comme étant moins importantes que d'autres qui sont faites en même temps.

Le sénateur LeBreton : Ce que j'essaie de dire, c'est que l'affirmation selon laquelle le registre est consulté 5 000 fois par jour n'est pas entièrement juste. Cependant, comme je l'ai promis au sénateur Hays, j'obtiendrai tous ces renseignements pour lui.

L'honorable Larry W. Campbell : Honorables sénateurs, je suis un ancien agent de police. Quand je sortais de ma voiture pour interroger une personne, je voulais savoir s'il y avait un risque qu'elle soit armée. Comme madame le leader l'a dit, quand je faisais une recherche à l'ordinateur, j'accédais à diverses bases de données qui m'indiquaient ce à quoi je pouvais m'attendre. Je pense qu'un gouvernement qui prétend défendre l'ordre public voudrait faire en sorte que les agents de police disposent de toute l'information possible sur les occupants d'un véhicule.

Madame le leader du gouvernement et le gouvernement comprennent-ils combien il est important de savoir si quelqu'un a accès à une arme à feu, qu'il s'agisse d'une arme de poing ou d'une arme d'épaule?

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, il va sans dire que je veux que les agents de police disposent de ce genre de renseignements.

Le sénateur St. Germain : Un bon agent de police tient toujours pour acquis qu'il y aura une arme.

Des voix : Oh, oh!

Le sénateur Campbell : C'est un policier municipal qui parle, pas un agent de la GRC.

Des voix : Oh, oh!

Le sénateur LeBreton : Je ne me lancerai pas dans un débat de cour d'école.

Comme le sait le sénateur Campbell, le gouvernement a pris un engagement en ce qui concerne les crimes commis avec des armes à feu — l'importation illégale d'armes à feu au Canada et les fusillades gratuites. C'est une situation invivable, c'est pourquoi nous voulons augmenter les peines minimales obligatoires pour les crimes commis avec des armes à feu.

En tant que citoyenne qui a un grand respect envers la loi et la police, je voudrais que cette dernière dispose de tous les outils possibles pour veiller à la sécurité de nos citoyens.

L'honorable Lorna Milne : Honorables sénateurs, le ministre de la Sécurité publique a annoncé hier que le budget annuel accordé au

Programme canadien des armes à feu sera réduit de 10 millions de dollars. En outre, le gouvernement prévoit présenter un projet de loi aux termes duquel il ne sera plus nécessaire d'enregistrer les armes à feu à utilisation non restreinte. Selon le *Globe and Mail* de ce matin, le gouvernement a déclaré que cette mesure rendra inutiles 90 p. 100 des enregistrements actuels, mais ne réduira le budget du registre que de 12 p. 100.

Je comprends que les Canadiens devront continuer d'entreposer leurs armes à feu en lieu sûr, comme madame le leader du gouvernement ne cesse de le répéter. Cependant, ne se sentirait-elle pas plus en sécurité si les policiers savaient où se trouvent les armes à feu à utilisation non restreinte, comme c'est le cas actuellement en vertu de la loi en vigueur, ou appuie-t-elle les changements proposés par le ministre de la Sécurité publique parce qu'elle estime que les Canadiens sont insensibles au dommage qu'une arme à feu à utilisation non restreinte peut faire? Je rappelle au leader du gouvernement qu'il s'agit de 90 p. 100 de toutes les armes enregistrées.

Le sénateur LeBreton : Je prends note de cette question.

[Français]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L' AJOURNEMENT

Son Honneur la Présidente intérimaire : Honorables sénateurs, il est maintenant 14 h 30, et conformément à l'ordre adopté par le Sénat, nous devons ajourner. Cependant, avant de procéder à l'ajournement, j'aimerais informer les sénateurs qu'ils sont priés d'entrer à la Chambre des communes par le foyer et de prendre place avant 14 h 40 aujourd'hui pour entendre l'allocation du premier ministre de l'Australie, l'honorable John Howard.

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : Honorables sénateurs, je propose que tous articles qui n'ont pas été abordés restent au *Feuilleton*, dans le même ordre, jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Son Honneur la Présidente intérimaire : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne au mardi 30 mai 2006, à 14 heures.)

ANNEXE**Discours****de****L'honorable John Howard****Premier ministre de l'Australie****devant les****deux Chambres du Parlement****à la****Chambre des communes****à Ottawa****le jeudi 18 mai 2006**

L'honorable John Howard et Mme Howard sont accueillis par le très honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada, l'honorable Noël Kinsella, Président du Sénat, et l'honorable Peter Milliken, Président de la Chambre des communes

ANNEXE

Conformément à la motion adoptée par le Sénat le 17 mai 2006

L'honorable John Howard
Premier ministre de l'Australie

Adresse aux membres du Sénat et de la Chambre des communes :

[Traduction]

L'hon. Peter Milliken (Président de la Chambre des communes): À l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au très honorable premier ministre.

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre des communes, mesdames et messieurs les députés, honorables sénateurs, madame la juge en chef, distingués invités, mesdames et messieurs, j'ai le grand honneur d'accueillir au Parlement aujourd'hui le premier ministre de l'Australie, l'honorable John Howard, et son épouse, Janette.

Comme tous ceux qui ont pris l'avion entre nos deux pays peuvent le confirmer, le Canada et l'Australie ne sont pas exactement des voisins proches. Des milliers de kilomètres nous séparent, nous vivons dans des hémisphères différents, de chaque côté de l'équateur. Pourtant, malgré la grande distance entre nos deux pays, nous partageons de grandes similarités à bien des égards.

[Français]

Le Canada et l'Australie ne seraient pas les pays qu'ils sont aujourd'hui sans les contributions culturelles et autres de leurs peuples autochtones. Nos Premières nations respectives ont été ensuite rejointes par des vagues d'immigrants, des gens qui sont venus au Canada et en Australie pour avoir une meilleure vie pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Les deux pays sont caractérisés par leur beauté naturelle et leur milieu sauvage dur et souvent impitoyable. La terre, qu'il s'agisse de la sèche cambrousse australienne ou du Bouclier canadien rocheux, a joué un grand rôle pour façonner nos caractères nationaux respectifs. À nos deux peuples, elle a donné en héritage de l'autonomie et de la détermination.

[Traduction]

Sur le plan politique, nous partageons un lien durable avec la Couronne et un engagement à l'égard d'un régime fédéral de gouvernement. Au fil des ans, des Australiens sont venus visiter le Canada et y vivre et des Canadiens ont fait de même en Australie.

Dans la ville du premier ministre Howard, Sydney, des collectivités comme Canada Bay et des rues comme la promenade Marceau servent à nous rappeler les Canadiens qui sont allés s'établir en Australie après les rebellions dans le Haut-Canada et le Bas-Canada. La ville de Toronto, en Nouvelle-Galles du Sud, tire son nom d'Edward « Ned » Hanlon de Toronto, en Ontario, un champion rameur et le Canadien le plus connu dans le monde à son époque.

Ce qui est plus important encore peut-être, c'est que nos deux pays ont, à bien des reprises, lutté côte à côte pour défendre le bien, lorsqu'il était menacé.

Je pense particulièrement aux deux guerres mondiales et à la guerre de Corée, lorsque nos troupes ont combattu ensemble pour défendre la liberté et promouvoir les idéaux que sont le respect des droits de la personne et la démocratie.

Notre engagement commun à l'égard de ces valeurs est toujours bien vivant et ainsi, le Canada et l'Australie contribuent activement aux efforts pour apporter la paix, la stabilité et l'espoir à des millions d'Afghans.

[Français]

Il est clair que nos deux pays ont beaucoup de choses en commun et bien des raisons d'être fiers: la liberté, la démocratie, la règle du droit, autant de valeurs dont ne peuvent que rêver des millions de personnes dans le monde, des valeurs que nous ne devrions jamais tenir pour acquises, des valeurs que les peuples du Canada et de l'Australie demandent à leurs représentants élus de maintenir.

[Traduction]

Le premier ministre Howard est un homme de principe et de vision. Sa vision est celle d'une Australie forte, qui célèbre son passé tout en étant tournée vers l'avenir, d'une Australie où tous peuvent profiter des mêmes possibilités grâce à une économie vigoureuse dont tous les Australiens peuvent jouir, d'une Australie qui joue un rôle clé sur la scène internationale.

Sous la direction assurée du premier ministre Howard, cette vision de l'Australie est devenue réalité. Aujourd'hui, l'Australie est un pays confiant qui honore ses symboles nationaux historiques tout en accueillant des gens des quatre coins de la planète.

L'Australie est un pays prospère. Depuis que le premier ministre est en poste, les impôts ont baissé, la productivité a augmenté, le taux de chômage a baissé, le PIB a grimpé, un nombre record d'emplois ont été créés et de plus en plus d'Australiens sont propriétaires de leur maison. C'est un bilan dont le premier ministre peut être fier.

Tel que son trésorier l'a annoncé le mois dernier, le gouvernement du premier ministre Howard a remboursé la dette nationale nette, une réalisation exceptionnelle compte tenu du fait que la dette s'élevait à près de 100 milliards de dollars lors de son entrée en fonction, en 1996.

[Français]

Finalement, grâce au leadership du premier ministre, l'Australie a consolidé sa place de leader international. Qu'il s'agisse de préserver les droits de la personne au Timor oriental, de prendre part à la lutte mondiale contre le terrorisme ou de manifester un formidable leadership régional et international comme elle l'a fait lors du tsunami dévastateur de décembre 2004, l'Australie défend bravement les valeurs qui lui sont chères: la démocratie, les droits de la personne et un monde plus sûr pour les générations à venir. Ces valeurs sont celles de ce gouvernement et de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

[Traduction]

En terminant, en tant que nouveau premier ministre, je dois exprimer toute mon admiration pour le premier ministre Howard et mon appréciation pour ses judicieux conseils. Je le félicite sincèrement pour le travail formidable qu'il a accompli depuis son entrée en fonction, il y a une décennie. Son bilan est marqué de succès remarquables, ce qui n'est pas mauvais pour un homme qui est à la tête d'un parti portant le nom de libéral.

Grâce à son leadership, le premier ministre Howard fait avancer son pays et bâtit une Australie plus forte pour tous les Australiens, une Australie qui collabore avec ses alliés, dont le Canada.

[Français]

Sans plus tarder, mesdames et messieurs, j'ai l'immense plaisir de vous présenter l'homme qui a toujours été et qui, j'en suis certain, sera toujours un ami loyal du Canada: le premier ministre de l'Australie, l'honorable John Howard.

[Traduction]

L'hon. John Howard (premier ministre de l'Australie): Monsieur le Président, monsieur le premier ministre, monsieur le chef de l'opposition et honorables députés des deux Chambres du Parlement du Canada, permettez-moi d'abord de dire que c'est pour moi un honneur insigne de m'adresser aux deux Chambres du Parlement du Canada réunies.

Je crois savoir qu'un seul autre premier ministre australien a livré un discours lors d'une séance mixte des Chambres du Parlement du Canada. En effet, en 1944, John Curtin, un de mes prédécesseurs travaillistes, a eu cet insigne privilège lors d'une visite qu'il a faite en Amérique du Nord pendant la guerre. L'occasion qui m'est fournie de m'adresser à cette auguste assemblée est un honneur et un insigne privilège à la fois pour moi et pour mon pays, l'Australie.

Comme votre premier ministre l'a dit, des liens historiques et actuels très étroits unissent l'Australie et le Canada.

Nos deux pays doivent beaucoup aux pays d'Europe qui ont donné à nos sociétés leurs institutions et leurs valeurs et inspiré leur formation; ils doivent beaucoup à la Grande-Bretagne, à la France et à l'Irlande, entre autres.

Nos deux pays sont des terres d'immigrants, en provenance non seulement de pays d'Europe et du Moyen-Orient, mais aussi de pays d'Asie, plus récemment. Par exemple, l'électorat de la circonscription de Sydney que je représente est composé de 10 à 15 p. 100 d'Australiens d'ascendance chinoise. Si l'Australie est le pays confiant et ouvert qu'il est devenu à l'aube du XXI^e siècle, c'est en grande partie grâce à la contribution qu'apportent les immigrants asiatiques à son dynamisme moderne.

Comme le premier ministre l'a dit, nos pays sont parents. Dans un sens, nous sommes tous les deux des enfants du Siècle des lumières, ère marquée par l'interrogation rationnelle, le progrès et la modernité en Europe, qui a trouvé des terres plus fertiles pour ses idées dans les pays du nouveau monde.

Nous avons plusieurs valeurs communes. Nous partageons la démocratie parlementaire issue de la tradition de Westminster. Nos deux pays sont des fédérations: celle du Canada remonte à 1867, et celle de l'Australie, à 1901.

Nous avons fait les mêmes sacrifices lors de guerres passées. Nous n'oublions pas les sacrifices des Australiens et des Canadiens lors des terribles batailles de la Première Guerre mondiale à Passchendaele et ailleurs. La victoire contre la tyrannie et les horreurs de l'Allemagne nazie est à jamais à l'honneur du Canada, de l'Australie, de la Grande-Bretagne ainsi que d'une poignée de pays qui ont résisté pendant toute une année alors que tout semblait perdu lors de la Seconde Guerre mondiale.

Bien sûr, durant la Seconde Guerre mondiale, plusieurs milliers d'aviateurs australiens se sont entraînés au Canada, dont un oncle à moi de Petersham, à Sydney. Il est tombé amoureux d'une fille de Calgary, qu'il a courtisée et épousée. Des milliers de familles australiennes partagent ce même lien.

Depuis, nous avons combattu ensemble en Corée, au Moyen-Orient et au Timor Leste. Et maintenant nous luttons côte à côte contre la nouvelle et dangereuse menace terroriste en Afghanistan.

Je salue l'énorme contribution du Canada aux efforts en Afghanistan et je déplore la perte et la tristesse de certaines familles canadiennes ces derniers jours.

Évidemment, nos deux pays ont des histoires qui se ressemblent à de nombreux égards.

Si je devais qualifier notre relation, voici peut-être ce que je dirais: nous avons beaucoup de choses en commun, mais nous ne sommes pas aussi proches que nous le devrions. Nous avons même suivi des chemins différents dans le domaine du sport. Pour des raisons qui ont toujours échappé à ma compréhension, les Canadiens n'ont jamais adopté le cricket. Et nous ne jouons pas beaucoup au hockey en Australie. En passant, j'aimerais féliciter les Oilers d'Edmonton de s'être rendus en demi-finales. Je leur souhaite bonne chance contre les autres équipes du sud de la frontière.

Peut-être que nous n'avons pas été aussi proches que nous aurions dû à cause de l'éloignement géographique, comme le premier ministre l'a mentionné. Chers députés, je pense que les impératifs mondiaux du début du XXI^e siècle vont changer la donne, car bon nombre d'entre eux, si nous voulons y réagir efficacement, amèneront le Canada et l'Australie à concerter leurs efforts comme jamais auparavant.

La mondialisation offre à tous les pays d'énormes possibilités. Les pays qui font tomber les obstacles au commerce, ouvrent leur économie et embrassent le concept de la mondialisation sont ceux qui vont prospérer et réussir. Dans ce contexte, laissons le Canada et l'Australie, deux pays ayant des vues similaires à ce sujet, collaborer pour favoriser une conclusion positive du cycle de négociations de Doha.

L'Australie et le Canada ont des intérêts communs à Doha. Nous avons en commun non seulement des intérêts nationaux légitimes, mais aussi un intérêt légitime à voir les barrières tomber pour que les pays pauvres du monde qui dépendent fortement des exportations rurales puissent avoir accès à des marchés qui leur sont présentement fermés.

Dans le cadre du cycle de Doha, les États-Unis ont fait une offre très généreuse qui va au-delà de bien des attentes. Il faut répondre à cette offre, car à défaut de ce faire, les possibilités de progrès dans le commerce des produits agricoles seront anéanties, étant donné qu'il est fort peu probable que le Congrès américain autorise un nouveau mandat commercial. Nous ne disposons que de quelques semaines pour créer une impulsion positive à l'égard des négociations de Doha, et il faut exercer davantage de pressions sur les pays européens et sur d'autres pays, notamment le Japon, le Brésil et l'Inde, qui ne voient pas les occasions à saisir dans le cadre de ces dernières négociations.

Compte tenu de leurs intérêts communs, le Canada et l'Australie peuvent également collaborer à la lutte contre les changements climatiques. Comme vous le savez, l'Australie n'a pas signé le Protocole de Kyoto, mais ce n'est pas parce qu'elle est opposée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En fait, nous nous sommes engagés à atteindre la cible prévue pour l'Australie dans le cadre du Protocole de Kyoto et nous croyons être en mesure de le faire. Cependant, nous ne croyons pas possible de réduire les gaz à effet de serre et d'atteindre les autres objectifs environnementaux que vise le protocole, à moins que les principaux pays pollueurs du monde, en l'occurrence les États-Unis, la Chine et l'Inde, ne participent pleinement à ces efforts.

C'est la raison pour laquelle l'Australie s'est jointe au partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat, un partenariat qui réunit les États-Unis, le Japon, l'Indonésie, la Chine et la Corée. Il s'agit d'un partenariat qui vise non seulement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à canaliser les efforts vers cet objectif et vers celui du développement économique.

Dans le domaine de l'énergie, qui concerne évidemment les changements climatiques, le Canada et l'Australie ont beaucoup en commun. Nous sommes tous deux détenteurs des réserves d'uranium les plus importantes au monde. Nous devons tous deux collaborer dans le cadre de la proposition récente d'un partenariat mondial d'énergie nucléaire dont l'objectif louable est le contrôle de la prolifération, mais nous devons, compte tenu de nos vastes réserves d'uranium, veiller à ce que ce partenariat ne nuise pas aux intérêts de pays comme le Canada et l'Australie.

Honorables parlementaires, pour la première fois de l'histoire, le centre de gravité de la classe moyenne de la planète se déplace de l'Europe et de l'Amérique du Nord vers l'Asie, de l'Atlantique vers le Pacifique en quelque sorte. Ainsi, dans un avenir assez proche, la classe moyenne de la Chine et de l'Inde totalisera de 400 millions à 800 millions de personnes. Cette évolution historique inédite aura des répercussions profondes et durables sur la croissance économique et sur le développement économique du monde.

Nos deux pays sont ouverts sur l'extérieur et ne devraient nullement craindre un tel phénomène, qui présente en réalité pour nos deux pays des possibilités uniques. Si nous savons composer avec ce changement, il peut apporter de très grands avantages à nos citoyens. J'estime que les sociétés australienne et canadienne, de par leur nature, sont très bien placées pour en tirer parti.

Voilà donc certaines des occasions qui s'offrent au début du XXI^e siècle. Les pays qui pourront en profiter sont ceux qui, comme le Canada et l'Australie, sont fondés sur la liberté individuelle et sur une société qui considère la valeur d'une personne non pas selon

sa race, sa nationalité, sa religion ou le milieu social dont elle est issue, mais selon sa personnalité et sa volonté d'assurer le bien-être de ses concitoyens.

Nos deux pays sont imbus de tels principes et sauront donc ensemble profiter des occasions qui se dessinent en ce début du XXI^e siècle. Inévitablement, c'est aussi une période riche en rudes défis. Le plus grand d'entre eux est nul doute celui du terrorisme, cette nouvelle menace qui fait fi des frontières, de la morale et de la raison et qui dépasse le comportement normal et prévisible.

Les terroristes ne s'en prennent pas à nous à cause de ce que nous faisons. Ils s'en prennent à nous à cause de ce que nous sommes et de ce en quoi nous croyons. Ce n'est pas en nuançant notre politique étrangère que nous vaincrons le terrorisme. Et ce n'est pas non plus en faisant l'autruche que nous y parviendrons.

Selon les données recueillies par les services de renseignement, mon pays était ciblé par les terroristes même avant le 11 septembre 2001. L'attentat terroriste qui a fait le plus grand nombre de victimes australiennes, celui de Bali en 2002, a eu lieu avant le début des opérations de la coalition militaire en Irak.

La seule façon de venir à bout du terrorisme, c'est en ayant recours à la fois à des services de renseignement solides, à une action militaire opportune et surtout, en faisant la promotion de la démocratie dans le monde et en particulier dans les pays islamiques.

À cet égard, aucun pays n'a un rôle plus important à jouer que le plus proche voisin de l'Australie, qui est aussi le pays musulman le plus peuplé du monde, l'Indonésie. Depuis huit ans, l'Indonésie vit une remarquable transformation, une transformation qui n'est peut-être pas reconnue à sa juste valeur. En huit ans, l'Indonésie a délaissé son statut de dictature militaire pour devenir la troisième démocratie au monde.

L'évolution de la situation en Indonésie, ainsi qu'au Pakistan, qui est aussi dirigé par un gouvernement islamique modéré, est en grande partie ce qui déterminera notre succès ou notre échec dans la lutte contre le terrorisme, car si des démocraties islamiques modérées réussissent dans le monde islamique, cela aura l'effet d'un antidote puissant et durable contre la menace du terrorisme dans ces sociétés.

Pour combattre le terrorisme, il est essentiel de pouvoir compter sur des services de renseignement solides et rapides. Je suis fier des décennies de collaboration étroite entre les services de renseignement de l'Australie et du Canada. Cependant, les mesures dans ce domaine doivent être conjuguées à une activité militaire ferme et à un engagement à promouvoir la démocratie.

Aucun pays ne devrait se croire à l'abri du terrorisme. L'Australie a été rappelée à la réalité, juste à temps, à la fin de l'année 2005, lorsque 22 Australiens ont été accusés d'avoir commis des infractions terroristes. Il s'est avéré que beaucoup d'entre eux étaient nés et avaient grandi en Australie.

Tout comme les habitants de Grande-Bretagne ont été stupéfaits par l'histoire et les antécédents des responsables des attaques perpétrées à Londres en juillet 2005, pour un grand nombre d'Australiens, il reste difficile de croire qu'une chose pareille puisse se produire dans leur pays.

Toujours au sujet du terrorisme, j'aimerais dire un mot sur l'Irak. Je sais que l'Australie et le Canada ont adopté des positions divergentes au sujet de l'Irak, mais je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus, car ce n'est pas l'objet de mes propos d'aujourd'hui. Je tiens cependant à applaudir la bravoure et le courage des 8 millions d'Irakiens qui ont défié le terrorisme et l'intimidation physique pour se présenter aux urnes à trois reprises dans le cadre d'élections démocratiques.

Les Canadiens et les Australiens, habitués à voter dans le calme, indépendamment du degré de passion de leurs arguments politiques, devraient marquer un temps d'arrêt pour saluer un extraordinaire acte de courage et de bravoure.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots au sujet du rôle des États-Unis dans les affaires mondiales. Mon pays, l'Australie, comme tout le monde le sait, est un ami impénitent et un allié des États-Unis. Nous n'avons pas toujours été du même avis, nous ne sommes pas toujours du même avis et nous ne serons pas toujours du même avis. Par contre, j'ai toujours pensé, comme la majorité de mes concitoyens, que les États-Unis ont toujours été une remarquable force du bien dans le monde. L'espoir que la force et les motivations des États-Unis représentent pour le monde méritent la plus haute appréciation.

Les valeurs qu'incarnent les États-Unis sont les mêmes que prônent également le Canada et l'Australie. Ces valeurs, ce sont la promotion de la démocratie, la liberté individuelle et une société où la libre entreprise est le principal moteur économique, mais également une société où les moins fortunés doivent être protégés par un filet social adéquat. Ce sont là des valeurs qui, je le sais, sont partagées par ceux qui siègent des deux côtés de cette Chambre et, bien entendu, des deux côtés des Chambres du Parlement australien.

Aux gens du monde entier qui souhaitent une réduction du rôle des États-Unis dans les affaires de notre planète, je donne calmement un conseil: faites attention à ce que vous souhaitez, parce que le repli de l'Amérique rendra le monde plus vulnérable. Il rendra le monde plus exposé au terrorisme et il le rendra plus fragile et même plus dangereux.

Monsieur le Président et honorables députés, comme je l'ai dit au début de mon intervention, vous m'avez fait un grand honneur. Être invité à prendre la parole au Parlement d'un grand pays comme le Canada, un pays avec lequel nous avons partagé tant de choses dans le passé et avec lequel nous avons tant de valeurs en commun, c'est pour moi, un vétéran de 32 ans au Parlement australien, un énorme honneur.

Monsieur le premier ministre, étant un invité dans un pays aux traditions bipartites, je sais que je ne commettrai pas d'impair en vous souhaitant du succès dans les premiers mois de votre mandat. Je me souviens des premiers mois de mon mandat de premier ministre en 1996. Je sais qu'il y a des gens de ce côté-là de la Chambre qui ne souhaitent pas forcément que vous accumuliez autant d'années que moi au pouvoir, mais je peux dire, monsieur le premier ministre, que vous avez apporté à votre mandat une grande vigueur, une grande vitalité et l'engagement de faire des choses nouvelles et différentes au Canada.

Vous dirigez un gouvernement minoritaire, expérience intéressante, j'en suis persuadé, expérience que, Dieu merci, je n'ai pas eue à vivre. Je ne crois pas que je le pourrais. Je vous souhaite du succès, mais, chose très importante, je transmets à cette législature, par votre entremise, les bons vœux non seulement du Parlement d'Australie, mais aussi de la population australienne.

Nous croyons aux mêmes choses, nous, Australiens et Canadiens. Nous sommes des peuples qui partageons tellement d'éléments d'histoire et d'expérience. Devant les nouveaux défis et les nouvelles possibilités du XXI^e siècle, je crois qu'avec cette histoire et cette expérience que nous avons en commun, nous pourrions faire encore plus à l'avenir, pour améliorer non seulement la situation de la population de l'Australie et du Canada, mais aussi le sort de tous les peuples du monde. Je vous remercie sincèrement.

[Applaudissements]

L'hon. Noël Kinsella (Président du Sénat, PCC): Monsieur le Président, monsieur le premier ministre Howard, monsieur le premier ministre, honorables sénateurs et députés, distingués invités, mesdames et messieurs: Au nom de tous les parlementaires et de toutes les personnes ici présentes, j'ai l'honneur, monsieur le premier ministre, de vous remercier de votre visite et de vous être adressé à nous durant cette séance mixte avec autant de clarté et d'éloquence. Vos propos d'aujourd'hui nous rappellent la profondeur de nos valeurs communes et l'importance de les défendre.

Monsieur le premier ministre, le fait que vous visitiez Ottawa lorsque les tulipes sont en fleur rappellera peut-être à certains fêrus d'histoire dans cette enceinte qu'il fut un jour où le nom « Nouvelle-Hollande » a été lié à l'Australie.

[Français]

Monsieur le premier ministre, comme vous l'avez mentionné, la dernière fois qu'un premier ministre australien s'est adressé à une assemblée mixte du Parlement canadien, c'était en juin 1944, un an avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle 39 000 Australiens et 45 000 Canadiens ont perdu la vie. Aujourd'hui, il n'est que trop facile de tenir pour acquis la liberté que nous devons à leur sacrifice.

Deux générations se sont succédé depuis la fin de la guerre, et nos deux pays ont évolué entre-temps. Ils ont évolué en parallèle et nos situations respectives actuelles sont étonnamment semblables.

Au cours des années 1950, nous avons mené d'ambitieux programmes de construction nationale mettant en place l'infrastructure de nos sociétés modernes. À partir des années 1960, nos sociétés ont accueilli des vagues d'immigrants, comme je l'ai mentionné, de toutes les régions du monde. Ils ont apporté avec eux différents bagages d'opinions et de talents. Ils ont aidé à créer les sociétés dynamiques dans lesquelles nous vivons aujourd'hui.

En effet, l'Australie et le Canada comptent parmi les nations les plus diversifiées, les plus dynamiques et les plus prospères dans le monde.

[Traduction]

Monsieur le premier ministre, nous devons nous souvenir que si nos sociétés ouvertes sur l'avenir ont réussi autant, c'est parce qu'elles sont toutes deux fondées sur les mêmes valeurs fondamentales pour lesquelles nos prédécesseurs se sont battus, valeurs que, comme vous l'avez dit, nous continuons de défendre dans des pays comme l'Afghanistan. Et, surtout, monsieur le premier ministre, comme vous l'avez dit aussi, nous partageons le précieux héritage du régime parlementaire. Nous avons laissé nos parlements évoluer et nous avons enregistré les changements, petits et grands, en gardant toujours comme phare la pratique de la liberté.

[Français]

Telles des familles élargies et très étendues, les Australiens et les Canadiens ont tissé des liens profonds. Les uns visitent les autres, savourent le cinéma, la musique et la littérature des autres, et échangent idées et biens avec les autres. Lorsque nous nous rencontrons, les uns reconnaissent chez les autres un ensemble familier d'idées.

[Traduction]

Monsieur le premier ministre, par vos paroles et vos actes, vous avez réaffirmé les liens durables qu'il y a entre nos deux grands pays. Votre discours d'aujourd'hui, devant les deux Chambres du Parlement du Canada, a pris une résonance particulière pour les sénateurs et les députés. Nous prenons bonne note de vos paroles et de votre message résolu et rafraîchissants, qui sont parfaitement adaptés au monde de 2006. Nous partageons avec vous la soif contemporaine pour la bonté inhérente de la nature et de la culture et ne craignons pas le dialogue avec les humains, peu importe leur origine ethnique, leur sexe, leur idéologie politique et leur croyance.

À nouveau, monsieur le premier ministre, je vous remercie d'avoir exprimé vos pensées si clairement et, au nom de toutes les personnes présentes, je vous souhaite bonne chance.

[Français]

L'hon. Peter Milliken (Président de la Chambre des communes): Monsieur le premier ministre Howard et madame Howard, monsieur le premier ministre Harper et madame Harper, madame la juge en chef, monsieur le Président et madame Kinsella, membres du corps diplomatique, honorables sénateurs, honorables députés, mesdames et messieurs.

[Traduction]

Monsieur le premier ministre Howard, au nom des députés de la Chambre des communes et, en fait, de tous les politiciens réunis dans cette enceinte, je voudrais vous remercier de vous être adressé à nous aujourd'hui. Il ressort de votre adresse que vous avez, au fil des ans, parfait les talents d'orateur qui vous ont si bien servi à l'époque où vous fréquentiez la Canterbury Boys' High School où, je crois comprendre, durant votre dernière année d'études, vous avez participé à une émission radiophonique. Il semblerait qu'il existe encore un enregistrement de cette émission, où vous faites preuve d'une vivacité d'esprit précoce et où vous faites de l'humour improvisé avec l'animateur chevronné, au grand ravissement des auditeurs. Ce talent a certainement contribué à votre première élection comme député de Bennelong, en 1974, et explique en partie que vous venez de fêter votre dixième anniversaire comme premier ministre de l'Australie.

[Français]

En août dernier, j'ai eu l'honneur de prendre la tête d'une délégation de parlementaires qui s'est rendue en Australie, « le pays

de la chance » comme on le surnomme à juste titre. Nous y avons rencontré nos homologues du Sénat et de la Chambre des représentants, ainsi que des collègues du Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud et de l'Assemblée législative de Victoria. Comme on pouvait s'y attendre, ces entretiens se sont révélés productifs et agréables. Après tout, le Canada et l'Australie ont bien des caractéristiques en commun, d'abord l'étendue de leur territoire, puis leur système politique hérité de la tradition britannique de démocratie parlementaire ainsi que leurs étroites relations militaires, ayant combattu ensemble dans les deux guerres mondiales et durant la guerre de Corée, comme l'a mentionné M. le premier ministre.

[Traduction]

Mais au-delà de nos souvenirs communs, je crois que l'amitié qui lie nos deux pays prend racine dans le présent. Votre allocution devant le Parlement aujourd'hui a été certes un événement spécial, mais ce n'est que l'un des multiples contacts qu'entretiennent l'Australie et le Canada.

Non seulement nos pays prennent part fréquemment à des échanges officiels dans les domaines économique, culturel, technologique ou parlementaire, mais nos populations sont aussi liées sur d'autres plans. Ainsi, chacune écoute la musique et regarde les émissions de télévision de l'autre en plus d'aller lui rendre visite.

Dernièrement, un journal a intitulé « Separated at Birth? » un article portant sur l'amitié entre les Canadiens et les Australiens. Les deux pays ont en commun leur vaste superficie, c'est vrai, et le même système politique, mais il y a bien plus. Tuktoyaktuk et Toowoomba, Cutknife et Indented Head, ces villes pourraient être situées dans l'un ou l'autre des deux pays. Le barbecue, les sports, les moustiques et ce nectar ambré qu'on appelle aussi bière, voilà les liens qui nous unissent, sans compter notre nature débonnaire, une certaine irrévérence et un savoureux sens du ridicule.

Grâce à cette vision compatible de la vie, mes collègues et moi avons pu nous sentir chez nous lors de nos visites en Australie, même à l'autre extrémité de la planète. Nous n'oublierons jamais l'accueil chaleureux que nous avons reçu, et j'espère, Monsieur le premier ministre, que vous vous sentirez aussi à l'aise chez nous.

[Français]

En terminant, je vous prie d'accepter mes remerciements et ceux de tous les membres de la Chambre des communes pour vous être adressé à nous aujourd'hui. Nous espérons avoir le bonheur de vous accueillir de nouveau au Canada et, dans l'immédiat, nous vous souhaitons un bon voyage de retour à votre autre « chez-nous ».

Merci beaucoup.

[Applaudissements]

LE SÉNAT DU CANADA PROGRÈS DE LA LÉGISLATION

(Ce document rend compte de l'état d'un projet de loi en indiquant la date à laquelle chaque étape a été **complétée**.)

(1^{re} Session, 39^e Législature)

Le jeudi 18 mai 2006

(*La déclaration écrite porte sanction royale le jour où les deux chambres du Parlement en ont été avisées.)

PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT (SÉNAT)

N°	Titre	1 ^{re}	2 ^e	Comité	Rapport	Amend.	3 ^e	S.R.	Chap.
S-2	Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	06/04/25	06/05/04	Affaires sociales, sciences et technologie	06/05/18	0			
S-3	Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire	06/04/25							

PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT (CHAMBRE DES COMMUNES)

N°	Titre	1 ^{re}	2 ^e	Comité	Rapport	Amend.	3 ^e	S.R.	Chap.
C-4	Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu	06/05/02	06/05/03	Affaires juridiques et constitutionnelles	06/05/04	0	06/05/09	06/05/11	1/06
C-8	Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2007 (Loi de crédits n° 1 pour 2006-2007)	06/05/04	06/05/09	—	—	—	06/05/10	06/05/11	2/06

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

N°	Titre	1 ^{re}	2 ^e	Comité	Rapport	Amend.	3 ^e	S.R.	Chap.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

N°	Titre	1 ^{re}	2 ^e	Comité	Rapport	Amend.	3 ^e	S.R.	Chap.
S-201	Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (élimination du favoritisme bureaucratique et des critères géographiques dans le processus de nomination) (Sén. Ringuette)	06/04/05							
S-202	Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction (Sén. Banks)	06/04/05							

N°	Titre	1 ^{re}	2 ^e	Comité	Rapport	Amend.	3 ^e	S.R.	Chap.
S-203	Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (priorité de nomination des vétérans) (Sén. Downe)	06/04/05							
S-204	Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie (Sén. Grafstein)	06/04/05							
S-205	Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (Sén. Grafstein)	06/04/05							
S-206	Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides) (Sén. Grafstein)	06/04/05							
S-207	Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants) (Sén. Hervieux-Payette, C.P.)	06/04/05							
S-208	Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures (Sén. Grafstein)	06/04/06							
S-209	Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables (Sén. Spivak)	06/04/25							
S-210	Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (création et protection du parc de la Gatineau) (Sén. Spivak)	06/04/25							
S-211	Loi modifiant le Code criminel (loteries) (Sén. Lapointe)	06/04/25	06/05/10	Affaires sociales, sciences et technologie					
S-212	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (allègement fiscal) (Sén. Austin, C.P.)	06/04/26	Projet de loi retiré conf. à une décision du Président 06/05/11						
S-213	Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux) (Sén. Bryden)	06/04/26							
S-214	Loi instituant la Semaine nationale du don de sang (Sén. Mercer)	06/05/17							
S-215	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder des allègements fiscaux (Sén. Austin, C.P.)	06/05/17							

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

N°	Titre	1 ^{re}	2 ^e	Comité	Rapport	Amend.	3 ^e	S.R.	Chap.

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 18 mai 2006

	PAGE		PAGE
Le décès de la capitaine Nichola Goddard		AFFAIRES COURANTES	
Minute de silence.		La Loi sur le contrôle des renseignements relatifs	
Son Honneur le Président	348	aux matières dangereuses (projet de loi S-2)	
		Projet de loi modificatif—Rapport du comité.	
		L'honorable Wilbert J. Keon	352
DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS		L'Association parlementaire du Commonwealth	
		Le groupe d'étude sur l'administration des parlements,	
La fête régionale Historica de Halifax		du 25 au 29 mai 2005— Dépôt du rapport.	
L'honorable Jane Cordy	348	L'honorable Donald H. Oliver	352
Le décès de la capitaine Nichola Goddard		PÉRIODE DES QUESTIONS	
L'honorable Hugh Segal	348		
		La défense nationale	
Les procès intentés contre l'accord sur le bois d'oeuvre		Le recrutement.	
L'honorable Pierrette Ringuette	349	L'honorable Daniel Hays	352
		L'honorable Marjory LeBreton	353
La Saskatchewan			
Saskatoon—Les célébrations du centenaire.		Le commerce international	
L'honorable David Tkachuk	349	L'Accord sur le bois d'oeuvre—Demande de dépôt.	
		L'honorable Pierrette Ringuette	353
Le droit à l'avortement		L'honorable Marjory LeBreton	354
L'honorable Lillian Eva Dyck	350		
		La sécurité publique	
Gwyn Morgan		Le Centre canadien des armes à feu—	
L'examen parlementaire du candidat au poste		L'abolition du registre des armes d'épaule.	
de commissaire aux nominations publiques fédérales.		L'honorable Francis Fox	354
L'honorable Gerry St. Germain	350	L'honorable Marjory LeBreton	354
		L'honorable Gerry St. Germain	355
La Seconde Guerre mondiale		L'honorable Daniel Hays	355
L'internement des Canadiens d'origine italienne		L'honorable Larry W. Campbell	356
considérés comme des sujets d'un pays ennemi.		L'honorable Lorna Milne	356
L'honorable Gerard A. Phalen	350		
		Les travaux du Sénat	
La mission commerciale d'Équipe Canada Atlantique		L'ajournement.	
L'honorable Donald H. Oliver	351	L'honorable Gerald J. Comeau	356
Le respect du Parlement		Annexe	i
L'honorable Lowell Murray	351	Progrès de la législation	i



*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*